

Mairie de Neuvic sur l'Isle

Type de marché :

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES
Selon la procédure adaptée
Article 28 du Code des Marchés Publics**

Organisme Public qui passe le Marché :

**MAIRIE DE NEUVIC SUR L'ISLE
8 Avenue du Général de Gaulle– 24190 Neuvic sur l'Isle
Heures d'ouverture : 8 H 30 / 12 H 00 et 16 H 00 / 18 H 00
les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi**

Pouvoir Adjudicateur :

COMMUNE DE NEUVIC SUR L'ISLE

Objet du marché :

**ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE AVEC
EQUIPEMENT DE BROYAGE AVANT ET ASPIRATION
CENTRALISEE
DESTINEE AUX SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**

Date limite de réception

Jeudi 17 NOVEMBRE 2016

à 12 H 00

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR	2
ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION ET PRESENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 5 – RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	5
ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

La commune de Neuvic sur l'Isle, maître d'ouvrage de l'opération, est désignée « pouvoir adjudicateur » au sens du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

La commune de Neuvic sur l'Isle organise un marché en vue de l'achat d'une tondeuse autoportée avec équipement de broyage avant et ramassage centralisé NEUVE.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Etendue et mode de la consultation

Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 du Code des Marchés Publics.

3.2. Division en lots

Ce marché n'est pas alloti.

3.3. Délai de livraison

Le délai de livraison du véhicule sera indiqué en jours calendaires par le fournisseur dans l'acte d'engagement mais ne pourra en aucun cas dépasser 4 semaines (28 jours) à compter de la notification du marché.

3.4. Garantie

Les fournitures, objet du présent marché, seront garanties à compter de la date de réception du véhicule équipé. La durée de garantie sera précisée dans l'acte d'engagement. Les extensions de garantie consenties par le fournisseur sont précisées dans son offre.

3.5. Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

3.6 - Langue devant être utilisée dans l'offre – unité monétaire Les offres devront être rédigées en français. L'unité monétaire retenue pour l'établissement des offres est l'euro.

3.7. Mode de règlement et de financement du marché

Le mode de règlement du marché est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION ET PRESENTATION DES OFFRES

4.1 Présentation des candidatures et des offres

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

DC1, DC2

L'acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter, accepter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires d'un marché.

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), à accepter sans modification, cacheter et signer.

Le présent règlement de consultation, cadre ci-joint à accepter, cachet et signature.

Un mémoire/descriptif technique complet (documentation ou fiche descriptive du ou des matériels proposés avec photos), avec indication du délai d'intervention sur site pour effectuer un diagnostic en cas de panne – précision obligatoire.

NOTA : L'attention des concurrents est attirée sur le fait que :

Toutes les pièces devront être datées, signées et cachetées par la Personne habilitée à engager le candidat. Si le candidat ne fournissait pas les documents demandés dans le délai susvisé, son offre serait éliminée. Seuls les candidats en règle fiscalement et socialement pourront être bénéficiaires du marché conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

4.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres pour le matériel neuf est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 – RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

5.1. Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) format papier est remis gratuitement à chaque candidat. Il sera consultable sur le site de la mairie de Neuvic sur l'Isle

5.2. Renseignements Complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui seraient nécessaires au cours de l'étude.

Mairie de Neuvic sur l'Isle - 8 Avenue du Général de Gaulle– 24190 Neuvic sur l'Isle

PORTAL Sébastien – Tél_ 07.89.98.54.77 Mail : s.portal@ccivs.fr

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES

6.1. Critères d'attribution

Les critères intervenant au stade de l'attribution et permettant d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse, sont les suivants :

- Prix des prestations.....40 %

(tondeuse autoportée et équipement de broyage):

- Valeur technique :.....40%

(Attribution de 1 à 40 points ; la meilleure valeur technique = 40 points)

- Garantie :.....10%

(Attribution de 1 à 10 points ; garantie la plus longue = 10 points, puis 1 point soustrait par trimestre d'écart)

- Délai d'intervention pour un diagnostic de panne sur site10 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis contenant les offres sont obligatoirement transmis par lettre recommandée avec avis de réception postal ou remis contre récépissé avant le : **JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 à 12 H 00** délai de rigueur.

Les candidats transmettent leur offre sous pli à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Maire - Mairie de Neuvic sur l'Isle
8 Avenue du Général de Gaulle– 24190 Neuvic sur l'Isle**

Avec les mentions suivantes :

« Consultation pour la Fourniture d'une tondeuse autoportée avec équipement de broyage avant et aspiration centralisée»

NE PAS OUVRIR

**Avec indication OBLIGATOIRE des coordonnées du candidat.
Entreprise**

Un acte d'engagement doit être remis pour chaque offre.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite visée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées, ne seront ni ouverts ni analysés. Ces dossiers seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé aux prestataires qu'ils restent responsables de l'acheminement de leur offre et qu'aucune réclamation ne sera admise en cas de retard dû à la logistique (poste, messagerie...).

Nom, prénom, du candidat ou du représentant de la société

Date, cachet et signature du candidat

(Signature)